

Dr Franck Devulder, nouveau Président de la CSMF, auditionné par Les Electrons : une vision au service de la santé de demain

Communiqué, Paris, le 06 avril 2022

Les Electrons, groupe de réflexion composé de 13 personnalités engagées pour une refonte du système de santé, ont eu l'honneur d'échanger avec le docteur Franck Devulder, nouveau Président de la CSMF.

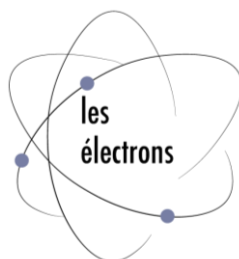
A cette occasion, les membres des Electrons et M. Devulder ont tout d'abord salué l'œuvre et l'engagement de M. Jean-Paul Ortiz, Président sortant de la CSMF.

Affirmant qu'il se battait « pour l'union » des syndicats médicaux, M. Devulder a insisté sur « le rôle social » de la médecine libérale face aux grands défis que le système de santé rencontre. Estimant que « l'avenir est favorable » aux libéraux, le nouveau président de la CSMF a défendu le rôle de « pilote de parcours » des médecins au profit des patients, estimant que ce rôle devait être soutenu notamment au niveau tarifaire. Les professionnels de santé doivent être écoutés et soutenus, sans quoi le prochain quinquennat pourrait selon M. Devulder voir apparaître « les gilets blancs ». Autant de chantiers au programme de la prochaine convention médicale signée avec l'Assurance maladie, convention dont M. Devulder déplore qu'elle ne soit « plus un pacte entre acteurs, mais un document dépendant uniquement d'une lettre de cadrage ministérielle ».

Le rôle social de la médecine libérale, « médecine entrepreneuriale »

Interrogé sur la question de sa vision pour le système de santé français, M. Devulder a fait part de l'engagement qui est le sien sur les questions de santé publique. Selon lui, chaque activité médicale possède un rôle social inhérent à sa pratique, rôle social qui ne peut pleinement s'épanouir dans les conditions d'exercice actuelles. En effet, le tarif unique de consultation, trop bas, ne permet pas aux médecins libéraux de s'adapter aux différents patients et d'apporter des solutions individualisées. Quant aux solutions, souvent prônée, du forfait ou du salariat, elles ne peuvent répondre selon le président de la CSMF aux besoins quantitatifs des Français en matière de consultations médicales.

M. Devulder plaide donc pour la mise en place de quatre niveaux de consultation différents, avec des rémunérations adaptées, selon les situations rencontrées par les médecins. Comme critère de contrôle, afin d'éviter les abus, l'évaluation de la fréquence des différentes consultations pourrait être retenue. « Les médecins doivent pouvoir effectuer des consultations de prévention de 45 minutes si tel est le besoin du patient », a affirmé le président de la CSMF.



Les « droits et les devoirs » des médecins, « pilotes des parcours »

Interrogé par Egora le 22 mars, M. Devulder faisait part du fait que « les médecins ont des droits mais aussi des devoirs ». Concernant cette vision, le président de la CSMF a fait part aux électrons qu'il s'agissait d'un constat issu de sa pratique quotidienne de la médecine à Reims. Les médecins doivent, en effet, pouvoir assumer pleinement leur rôle vis-à-vis des patients, notamment en termes de qualité. Concernant cette valorisation de la qualité, M. Devulder estime qu'il « faut avancer vers un paiement *de* la qualité, et non *à* la qualité ». Sur la question de l'évaluation de la qualité dans une perspective de rémunération, le président de la CSMF a affirmé que « la profession médicale pouvait avancer sur la question de la prise en compte des avis des patients ».

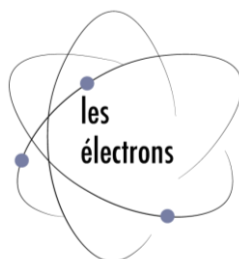
Toujours sur la question des devoirs des médecins, selon M. Devulder, les médecins ne peuvent s'affranchir de l'obligation d'assumer des astreintes. Ces astreintes doivent cependant faire l'objet d'une obligation collective, et non pas individuelle. Ces astreintes doivent ainsi pouvoir être organisées au niveau territorial par les acteurs ; le modèle mayennais est ainsi pertinent et permet, grâce à une rémunération adaptée et à un engagement des médecins, une couverture très large du territoire.

Concernant les droits des médecins, la question des tarifs doit absolument pouvoir avancer selon M. Devulder ; dans la spécialité qu'il exerce, les tarifs sont toujours équivalents à ceux de 1991. « Ce système est très pervers : il implique de faire de plus en plus d'actes alors qu'il faudrait pouvoir les faire de mieux en mieux », selon le président de la CSMF.

L'amélioration des tarifs et l'expression des droits et devoirs des médecins libéraux n'empêche pas selon M. Devulder une réflexion plus en profondeur, celle du statut unique dont la CSMF avait adopté le principe à Giens en 2017 (ou 18), et qui simplifierait radicalement les relations entre ville et hôpital et faciliterait les coopérations.

La santé dans les territoires

Pour le président de la CSMF, « dire à un jeune médecin où s'installer, c'est le pousser vers le salariat, vers le remplacement ou vers l'arrêt de la pratique de la médecine ». Cette question des zones sous-dotées est donc complexe, et mérite selon M. Devulder des réponses immédiates pour faire face aux urgences mais également des solutions de long terme. Concernant les réponses immédiates, M. Devulder estime qu'il faut « une liberté de l'installation couplée à une incitation, orientée vers des zones moins dotées qu'ailleurs, par le biais de contrats qui ne déclenchent pas des aides directes mais des valorisations financières des consultations assurées ». Il propose ainsi une majoration des consultations sur sites distincts et la création d'un espace de liberté tarifaire solvabilisé pour les médecins s'engageant dans cette offre de soins territoriale.



Sur le plus long terme, le président de la CSMF estime que l'origine géographique et sociale des étudiants en médecine est déterminante. « Le taux d'étudiants en médecine issus de zones rurales a considérablement baissé ces dernières décennies ; pour que des médecins exercent dans des villages, il faut qu'ils soient issus de ces mêmes villages ! », selon M. Devulder. La mixité des origines géographiques et sociales des étudiants en médecine doit par conséquent être fortement améliorée.

Concernant la gouvernance de la santé dans les territoires, le président de la CSMF estime que « les Agences Régionales de Santé doivent être présidées par le président du conseil régional, en lien avec les représentants des professions de santé et les usagers ».

Cette évolution de la gouvernance territoriale de la santé par les acteurs est selon M. Devulder « sans doute la seule voie d'avenir des URPS ».

La coopération entre syndicats médicaux

« Lorsque les syndicats ne dialoguent pas entre eux, tout le monde est perdant, et les malades les premiers », a estimé M. Devulder. « La médecine libérale est trop divisée, alors que les enjeux sont immenses : sur l'offre de soins, la prévention, la coordination, la qualité. Je me bats pour l'union », a affirmé le président de la CSMF. Face aux craintes que cette union se fasse au détriment des autres professions de santé, M. Devulder a affirmé que « ce n'est pas du tout l'idée de la CSMF. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons contribué à la création des « Libéraux de santé ! » ».

--

L'avis des Electrons

Malgré une perte d'audience de la CSMF due à une division syndicale jamais vue au sein de la profession médicale, la Confédération reste le syndicat représentatif majoritaire de celle-ci et l'acteur incontournable des négociations conventionnelles. Les Electrons saluent la volonté du nouveau président de la CSMF d'agir de concert non seulement avec les autres parties prenantes médicales, mais également en lien étroit avec l'ensemble des professions de santé. Les Electrons estiment que la personnalité et l'expérience de M. Devulder permettent d'entrevoir une période de propositions et d'innovations. Les acteurs de santé peuvent compter sur son engagement et sur sa forte sensibilité territoriale, nourrie par une pratique personnelle inventive. Les Electrons souhaitent bonne chance au nouveau président de la CSMF pour son mandat syndical.